

REPARTITION DES TAXES SCOLAIRES DANS L'ONTARIO

S. G. Mgr McNeil, archevêque de Toronto, a profité de la réunion de la "Catholic Truth Society", le mois dernier, pour souligner une fois de plus l'injustice que subissent, en matière de répartition des taxes scolaires sur les grandes compagnies, les catholiques de l'Ontario.

Les compagnies ont le droit d'attribuer aux écoles catholiques une part de leurs taxes correspondant à la proportion démontrée de leurs actionnaires catholiques. La loi, qui date de près d'un demi-siècle, s'inspirait d'une pensée de justice. L'évolution des méthodes d'affaires l'a rendue à peu près inopérante. La plupart des grandes compagnies, dont les actions sont cotées à la Bourse, sont absolument incapables de déterminer la proportion de leurs actionnaires catholiques. Il en résulte que, bien qu'elles possèdent certainement un nombre considérable d'actionnaires catholiques, toutes les taxes vont aux écoles dites publiques.

Les catholiques de l'Ontario demandent que la loi soit amendée de façon à atteindre l'objet qui devrait être le sien, — c'est-à-dire de façon à donner à la minorité sa juste part des impôts publics.

A Ottawa, tous les impôts prélevés sur les immeubles loués par le gouvernement fédéral — et dont le loyer est payé par tous les contribuables du pays, catholiques comme non catholiques — vont aux écoles publiques.

Il y a là une injustice qui, un jour ou l'autre, devra être réparée. Souhaitons, non seulement pour nos coreligionnaires, mais pour l'honneur de la province de l'Ontario, que ce soit le plus tôt possible.



OPINION DE MGR LAFLECHE SUR L'IMMIGRATION

Nous trouvons dans le "Manitoba" du 7 mars 1889 la lettre suivante de Mgr Laflèche sur l'immigration :

Evêché des Trois-Rivières, le 21 novembre 1888.

M. C. A. Beaudry, ptre,
La Présentation.

Mon cher Monsieur,

Le voyage que j'ai fait à Meriden m'avait fait perdre de vue votre lettre. Je dois donc vous dire que je trouve votre programme bon au sujet de l'immigration. C'est même celui que j'ai fait connaître en plusieurs circonstances en le résumant ainsi: Ce qu'il y a de mieux pour un Canadien c'est de rester en son pays où il y